



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DROITS DE L'HOMME
COMBATTRE LA FAIM AVEC LES DROITS HUMAINS

FIAN-Belgium asbl.
Rue Van Elewycckstraat 35
1050 Brussel/Bruxelles
Tel/Fax + 32 2 640 84 17
www.fian.be - fian@fian.be

Synthèse de cas : Quel espoir pour les Guarani Kaiowá ?

« Nous allons reprendre nos terres pour que nos forêts renaissent et que nos rivières coulent à nouveau ! Ils ne pourront jamais nous faire taire ni abandonner notre lutte pour la récupération de nos terres ! C'est un chemin sans retour ! Plus ils nous agressent, plus nous sommes décidés à poursuivre la reconquête définitive de nos territoires et moins nous croyons en les autorités. »

En août 2011, à Paso Piraju, lors d'un Aty Guasu (grande assemblée des indiens), les Guarani Kaiowá ont à nouveau exprimé leur détermination à lutter pour que leurs terres leur soient restituées. Quelques mois plus tôt, en avril, ils s'étaient adressés, sans succès, aux trois pouvoirs de l'Etat : *« Nous ne voulons plus nous contenter de miettes alors que des personnes et groupes internationaux dans l'industrie du soja et de la canne à sucre continuent à occuper nos terres et à s'y enrichir. »* Dans ce combat de longue haleine pour la récupération de leurs droits, et en particulier de leur droit à l'alimentation, FIAN les accompagne depuis 2005.

A la fin de l'année dernière, la Vice-Procureure générale de la République, Deborah Duprat, a qualifié la situation des Guarani-Kaiowá de *« plus grande tragédie indigène du monde »*. Depuis la fin du XIXe siècle, 90% des terres des indiens guarani-kaiowá ont été accaparées par des éleveurs de bétail, des planteurs de soja et de canne à sucre. Les forêts primaires de cette région qui étaient des réservoirs pour la chasse, la pêche et la cueillette ne représentent plus que 2% de la superficie de la forêt originale¹. Sans terre pour se nourrir et marginalisés à cause de leur statut « d'indiens » synonyme de « parias », ils peinent à trouver du travail et 90% d'entre eux dépendent des sacs de nourriture distribués par le gouvernement. Cette aide alimentaire insuffisante et inadaptée à leurs coutumes alimentaires est loin de permettre la réalisation de leur droit à l'alimentation. Conséquence : la malnutrition fait des ravages et plus de 100 enfants sont morts de faim depuis 5 ans.² Leur seule source de travail se trouve dans les plantations de canne à sucre installées sur les terres de leurs ancêtres !! Condamnés à couper de 10 à 12 tonnes de canne par jour pour un maigre salaire et mal nourris, ils sont vite à bout de souffle. Leur espérance de vie est de 45 ans alors que la moyenne nationale brésilienne est de 72 ans. Les Guarani Kaiowa sont aussi l'objet de multiples violences. En 2010, 34 Guarani Kaiowá ont été assassinés au Mato Grosso do sul et 150 étaient menacés de mort par des propriétaires terriens² ; et des campements ont été incendiés par des hommes de main de grands propriétaires. En novembre dernier, le chef Nisio Gomes a été assassiné lors de l'irruption d'une quarantaine d'hommes armés dans un campement. Ce crime a eu une répercussion

1 Source : Institut Brésilien pour l'environnement

2 Source : Rapport 2010 du CIMI

internationale et il a conduit à ce qu'une commission du gouvernement fédéral se rende dans la région. Enfin !

Le Sous-Procureur de la République brésilienne, Aurélio Virgílio da Veiga Rios, considère que les Guarani Kaiowá sont « *victimes des manquements de l'Etat brésilien* ». En effet le gouvernement ne satisfait pas à ses obligations nationales et internationales en ne leur rendant pas les terres qui leur sont indispensables pour vivre et se nourrir dignement. La Constitution brésilienne de 1988 est pourtant claire à ce sujet : « *Les terres occupées traditionnellement par les Indiens sont leur propriété définitive. Il est à la charge de l'Etat Fédéral de les délimiter, de les protéger et de faire respecter tous leurs biens.* » (article 231). L'article 14 de la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux ratifiée par le Brésil précise quant à elle que « *Les droits de propriété et de possession sur les terres qu'ils occupent traditionnellement doivent être reconnus aux peuples intéressés.* »

Le Sous-Procureur de la République brésilienne estime qu'il est nécessaire de repenser l'intervention de l'Etat au Mato Grosso do Sul (MS): « *Il ne nous est pas possible d'admettre que l'Etat du MS ait des intérêts totalement contraires à ceux des peuples indigènes et que l'impunité continue.* » Pourtant les intérêts économiques des grandes compagnies nationales ou multinationales continuent à prévaloir sur les droits constitutionnels des indiens.

Quelques petites lueurs d'espoir sont apparues récemment. Le Conseil de la défense des Droits de la personne humaine (CDDPH) a décidé le 15 décembre de remettre sur pied la Commission guarani-kaiowá créée en 2007 au sein du Secrétariat des Droits de l'Homme de la Présidence de la république. L'objectif de cette Commission est de coordonner et d'assurer le suivi des activités des organismes fédéraux présents dans la région de Dourados, là où la situation des guarani-kaiowá est la plus désespérée.

Par ailleurs un tribunal de São Paulo a garanti que les guarani kaiowá peuvent demeurer à Kurusu Ambá sur le bout de terre traditionnelle qu'ils avaient repris le 24 novembre 2009 après en avoir été expulsés par la violence à trois reprises et avoir vu trois de leurs membres tomber sous les balles. Cette communauté réclame 2200 hectares pour 70 familles et la FUNAI est en train d'étudier leur cas. Selon la juriste Michael Mary Nolan du Conseil Indigène Missionnaire (CIMI), la décision du tribunal « *est favorable au mouvement indien parce qu'elle reconnaît leur droit à leur territoire traditionnel et donne son aval à leur lutte pour la récupération de leurs terres ancestrales* ». Cela pourrait faire jurisprudence. Selon le CIMI, aujourd'hui 31 communautés guarani kaiowa du Mato Grosso do sul - soit 1200 familles - vivent dans des campements, parfois le long de grands-routes près de leurs terres ancestrales! En 2009, elles n'étaient que 22.

A noter aussi que le 12 décembre 2011, un arrêté ministériel résumant le rapport d'identification et délimitation du territoire guarani-kaiowá de Panambi a été publié. Mais pour que le processus de régularisation des territoires guaranis puisse avancer, il faudra encore attendre la publication de cinq autres arrêtés ministériels !

La restitution des terres traditionnelles guarani kaiowá n'avance donc guère. Pourquoi cette lenteur ? Parce qu'il n'y a pas de volonté politique réelle. Le gouvernement a fait le choix de soutenir massivement la production de soja et de canne à sucre pour l'éthanol, à coups de milliards. C'est le fameux PAC, Programme d'Accélération de la Croissance. Les indiens sont considérés par les autorités brésiennes et les entreprises comme des gens sans importance pour l'économie du pays, et même comme une entrave au développement. Et quand les anthropologues chargés de délimiter



les terres indiennes ainsi que les groupes de travail de la FUNAI3 se rendent sur les territoires à identifier, ils sont harcelés et victimes de violences de la part des hommes de main de ceux qui se sont appropriés les terres. Un autre obstacle selon les *fazendeiros* est le fait que la Constitution ne permet pas d'indemniser les propriétaires de terres ancestrales indiennes en cas de restitution des terres aux indiens, même pas les agriculteurs à qui des gouvernements brésiliens antérieurs ont, en toute illégalité, remis des titres de propriété. Pour rendre des indemnisations possibles, un projet d'amendement constitutionnel a été présenté au Congrès. Et le 30 novembre 2011, l'Assemblée législative a approuvé un fonds pour le financement du paiement des terres.

Que penser de cet amendement? Pour Flavio Valente, secrétaire général de FIAN International, ce projet d'amendement est anticonstitutionnel et il s'agit d'un précédent préoccupant car, alors, les territoires indigènes perdraient leur caractère de terres traditionnelles.

A l'heure où nous clôturons cet article, nous apprenons que la communauté de Laranjeira Nhanderú va être à nouveau expulsée de la parcelle de terre qu'elle occupe au milieu d'un océan de soja. Les indiens ont écrit au juge : « *Nous étions si heureux de pouvoir chaque jour pratiquer notre rite sacré sur ce minuscule bout de terre que nous avons récupéré il y a deux ans. [...] Nous ne voulons pas être expulsés . [...] Nous voulons survivre culturellement et physiquement ici. [...] Notre survie dépend exclusivement de la Justice du Brésil.* »

La loi du plus fort continue à s'imposer au nom de « l'ordre et du progrès », la devise du Brésil.

Marie Teller-Péron.
du groupe FIAN Welkenraedt